



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE L'ARCHE A STRASBOURG
du 18 mai 2019**

Résolutions soumises à l'assemblée

Première résolution

L'Assemblée générale approuve le procès-verbal de l'AG ordinaire du 16 juin 2018.

Deuxième résolutions

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral et du rapport concernant l'activité de l'Arche à Strasbourg, approuve lesdits rapports relatifs à l'exercice 2018.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier et des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils sont présentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2018 (14'107€ pour l'habitat, 43'388€ pour le Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile et 1'978€ pour la vie associative, soit un résultat total de 59'422€) au compte report à nouveau.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration et au Bureau pour leur gestion relative à l'exercice 2018.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale approuve le budget présenté pour l'exercice 2019.

Septième résolution

L'Assemblée générale procède à l'élection d'un nouvel administrateur, Marie-Laure Villiers, en remplacement de Virginie Kieninger, pour la durée du mandat qui reste à courir, c'est-à-dire jusqu'en 2020.